vais en citer quelques extraits, mais je n'essayerai pas de lire toute la lettre. Je ne crois pas qu'elle prête à controverse sur le plan des partis, mais peut-être est-elle discutable du point de vue international. Cette lettre a trait à la loi fédérale visant la chasse au canard de mer, qui ne prévoit pas d'exception pour Terre-Neuve. Voici ce que dit la lettre:

D'abord, quelques mots au sujet de la saison de chasse, qui va du 14 novembre au 28 février.

J'en passe un bout, car la lettre dit des choses assez dures au sujet du climat de Terre-Neuve durant cette saison et donne à entendre que ce n'est guère un temps pour faire la chasse à quoi que ce soit. Mais l'auteur ajoute:

Ensuite, je me demande pourquoi la saison se termine le 28 février. Si c'est parce que les canards de mer ou n'importe quels autres oiseaux de mer commencent alors leur période d'accouplement, je suis très contrarié. Franchement, je ne serais pas homme à déranger un oiseau, de quelque race qu'il soit, à n'importe quelle étape de sa période d'accouplement ou de reproduction. Ce que je veux signaler, c'est que toutes les espèces d'oiseaux de mer abondent sur les côtes de Terre-Neuve, mais que la loi interdit de les chasser. J'ajoute en passant que le guillemot ou sterne n'est peut-être pas plus abondant qu'il y a quelques années, car il est très vulnérable à la pollution par le pétrole. Toutefois, cet ennemi n'a à peu près aucun effet sur les diverses variétés de canards de mer qui habitent nos rives, même s'il fait parfois quelques victimes.

On n'a jamais tant vu d'oiseaux de mer que cette année. Moi-même, étant l'un des chasseurs les plus avides de Bonavista, j'ai vu un grand nombre de canards de mer et j'estime que leur nombre atteint plusieurs millions; la radio annonçait autour de Noël 1960 que le nombre de canards de mer était plus considérable que jamais dans la région du cap Freels-Bonavista, et pourtant on continue d'imposer des mesures de conservation. Je ne comprends pas pourquoi il en est ainsi, pas plus que quiconque d'ailleurs, et j'estime qu'il est à peu près temps que des mesures soient prises pour abroger cette loi.

Maintenant un mot à propos du tickleace (kittiwake) ou de la mouette à pattes rouges et du «bull birds», comme nous l'appelons communément à Terre-Neuve. La loi défend de tuer ces oiseaux et, comme les canards de mer, ils sont également en abondance. Pourquoi ces oiseaux sont-ils conservés? C'est là une autre loi qui nous laisse tous abasourdis.

Il est certain que la saison de la chasse pourrait être déterminée de manière à convenir à chaque province du Canada, ou alors pourquoi les Terreneuviens doivent-ils s'abstenir de tuer des oiseaux de mer tout simplement parce que la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard ou quelque autre province du Canada ont des oiseaux de mer en moins grand nombre que Terre-Neuve?

Tout ce que ce monsieur cherche à établir, et je résume le reste de sa lettre, c'est qu'en fait ces canards de mer dont il parle, ainsi que les autres oiseaux qu'il mentionne, se rendent au Labrador, semble-t-il, pour s'accoupler. Ils disparaissent automatiquement de la côte de Terre-Neuve avant la saison de l'accouplement. Je sais que cela est probablement prévu jusqu'à un certain point par une convention internationale, mais je demanderais au ministre-et je lui transmettrai le texte complet de la lettre-s'il ne pourrait pas tenir compte du fait que Terre-Neuve est située beaucoup plus loin dans la mer et pas mal plus au nord que les provinces Maritimes. N'est-il pas d'avis que cette lettre comporte beaucoup de vrai?

L'hon. M. Dinsdale: C'est là un des nombreux problèmes du même genre que nous avons à résoudre. Nous avons également le problème de la grue grise d'Amérique dans les Prairies. La meilleure réponse, peutêtre, que je pourrais donner en ce moment serait de transmettre cette lettre à ceux qui s'occupent de la faune et leur demander quelles solutions ils pourraient proposer. Je sais que ces gens se sont déjà occupés du problème de la grue grise d'Amérique. Pour ce qui est du canard de mer, j'aimerais savoir si cet oiseau et le guillemot sont le même animal?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne le crois pas.

L'hon. M. Dinsdale: Ce problème n'a fait l'objet d'aucune étude particulière. Pour ce qui est de sa solution, je crois qu'il faudra y songer.

(Rapport est fait de l'état de la question.) Rapport est fait des résolutions adoptées en comité des subsides, qui sont adoptées.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial du Règlement.)